



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 12 janvier 2018

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Objet : réforme du bac, réorganisation du lycée et EPS

Monsieur le Ministre,

La presse se fait écho depuis quelques jours des pistes de transformation du lycée et des propositions que pourrait faire la commission Mathiot quant aux évolutions pour le baccalauréat et leurs incidences sur l'organisation du lycée. Sans préjuger de la véracité des différents articles vis-à-vis du rapport futur, il nous semble indispensable de reposer les problématiques propres à la situation de l'Éducation Physique et Sportive au lycée dans ses apports pour les élèves et de faire le lien avec la définition d'attendus pour l'accès aux études supérieures en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

Sans être exhaustif, et pour fonder nos propositions, il nous faut rappeler le contexte dans lequel doivent s'étudier la place et le rôle de l'EPS dans le système éducatif.

De très nombreux rapports ont soulevé les problèmes d'obésité grandissante, de perte de capacité physique des jeunes, de sédentarité accrue, de liens sociaux qui se distendent ou se « digitalisent », de risques cardio-vasculaires accrus... et tous préconisent une activité physique plus importante et régulière. Il y a là un véritable enjeu de santé publique que nous aurions tort de négliger. En dehors de ces questions essentielles de santé, le sport, en tant que construit humain, est un élément incontournable de la culture. Ce fait social mondial fait partie du quotidien de tous les citoyens. L'apprentissage, la compréhension de ce fait de culture par la pratique nécessitent des temps longs car ces enseignements mettant en jeu l'intégralité de la personne sont complexes.

Nous considérons que l'EPS est une discipline importante qui participe de la réussite des élèves. Au travers des apprentissages spécifiques réalisés, nous travaillons la citoyenneté en acte, la sociabilisation, le respect des règles, de soi, des autres, une méthodologie, le goût de l'effort... Mais plus encore, comme nous le montrent les dernières études réalisées en neuro sciences, l'activité physique participe du développement neuronal, Boris Cyrulnik allant jusqu'à affirmer que : « Le sport a un rôle énorme sur le développement du cerveau ».

Si nous pouvons accueillir favorablement la présence de l'EPS dans ce qui est nommé maintenant les mineures, il reste pour nous la problématique des horaires. Deux heures hebdomadaires d'EPS pour les élèves de lycée se traduisent bien souvent par 1h15 environ de pratique effective... Cet horaire effectif est bien insuffisant pour stabiliser des acquisitions, progresser, construire des habitudes en vue

de l'apprentissage de la gestion de sa vie future... Nous demandons donc, à l'aune d'une révision de la structuration du lycée et de ses enseignements, l'installation de deux séquences hebdomadaires pour permettre un temps de pratique amélioré, une continuité et une régularité.

Par ailleurs, à l'heure de la mise en œuvre de parcours'sup et de la définition d'attendus pour l'entrée à l'université, il est, pour nous, incompréhensible de constater dans les éléments fournis par la presse qu'aucune majeure n'intègre l'EPS. Si l'on considère la filière éducation motricité de STAPS, seraient donc retenus à l'entrée à l'université des bacheliers avec des compétences scientifiques et/ou littéraires sans aucune prise en compte de leurs acquisitions dans le domaine des activités physiques et sportives. Pour des étudiants qui se destineraient à devenir des enseignants d'EPS, cette disposition est ubuesque. Nous demandons donc à ce que soient étudiées des valences EPS dans le cadre des majeures pour préparer correctement les élèves dans leur projet d'orientation. Cette valence devrait pouvoir être proposée dans l'ensemble des lycées.

Cette exigence d'intégration de l'EPS dans les majeures est renforcée par le constat d'une nouvelle organisation dans laquelle disparaît l'ensemble des options. Ainsi, l'option 5h, les options facultatives disparaîtraient purement et simplement, enlevant les possibilités d'approfondissement qu'avaient jusqu'alors les élèves. Certes peu d'élèves étaient concernés par ces options parce que ces dernières étaient trop peu développées et que peu de lycées avaient la possibilité de les offrir mais leurs suppressions sans offre d'approfondissement via les majeures serait un recul incompréhensible.

Après les déclarations sur l'importance de la pratique physique, sur l'EPS, sur le sport scolaire ; après la volonté présidentielle de faire de la France une nation de sportifs et de sportives, après l'obtention des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, à l'heure où doit se construire le futur héritage de ces jeux et à quelques jours du lancement de la semaine olympiques à l'école, il nous faut être ambitieux pour l'Ecole, pour les jeunes que nous avons en formation. Tout recul serait un signal extrêmement négatif pour l'avenir.

S'agissant de l'épreuve certificative du baccalauréat, nous avons lors de notre audition auprès de la commission Mathiot défendu le principe d'une évaluation en cours de formation (CCF). L'évaluation en EPS est le fruit d'une longue histoire et d'expérimentations de modalités différentes. Le CCF est, compte tenu des contraintes spécifiques de la discipline, la modalité qui convient le mieux. Pour autant, nombre de problématiques sont à résoudre pour en augmenter l'efficacité et la justesse.

La première difficulté tient aux référentiels nationaux d'évaluation qui produisent des pertes de sens et sont en décalage avec la culture de référence sous-jacente. Il est nécessaire de revoir l'ensemble de ces référentiels.

La seconde tient aux faiblesses horaires. La co-évaluation, dont nous pensons qu'elle est une bonne mesure, déséquilibre fortement les temps de formation dans les établissements de taille moyenne. En effet, organiser trois sessions de CCF et une session de rattrapage pour chaque classe de terminale avec une co-évaluation sur des temps de cours revient, en quelque sorte, à priver deux classes, pour chaque session, de temps de formation. L'augmentation du volume horaire de la discipline permettrait de résoudre en partie ce problème.

La troisième vient des commissions d'harmonisation et des injonctions des corps d'inspection. Bien souvent les moyennes sont pré-établies, les notes réévaluées, une fourchette de notes est quasiment prescrite, notamment pour les filles... Dans l'école de la confiance que l'on veut promouvoir, il nous semble que le respect des évaluations et des notes attribuées par le jury co-évaluateur doivent être respectées.

Enfin, et pour terminer, nous pensons indispensable de revisiter l'imposition des programmations dans les établissements. Les menus plus ou moins contraints que sont obligées de mettre en place les équipes ne sont pas forcément les activités les plus porteuses au plan didactique et pédagogique et peuvent entraîner une désaffection des jeunes pour l'EPS. Cette problématique est peut-être également à poser dans la question particulière de la masculinisation importante de notre métier, les jeunes filles bachelières s'inscrivant de moins en moins en STAPS...

Nous espérons, Monsieur le Ministre, qu'à l'heure où vous aurez à arbitrer des propositions pour l'évolution du baccalauréat et du lycée, vous tiendrez compte de la situation particulière de l'EPS et qu'un nouvel élan pourra être donné à la discipline dans l'intérêt des élèves.

Nous nous tenons à disposition pour échanger sur l'ensemble des problématiques.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre considération distinguée.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général